



COMMUNE DE HINDISHEIM

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 03 FEVRIER 2022

Convocation du 27 janvier 2022

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 16 décembre 2022 ;
- 2) Travaux d'élagage aux abords des chemins forestiers et d'exploitation : programme 2022 ;
- 3) Travaux ONF : Programme des travaux pour l'année 2022 en forêt soumise au régime forestier ;
- 4) Travaux ONF : Etat prévisionnel des coupes pour l'année 2022 en forêt soumise au régime forestier ;
- 5) Travaux ONF : Convention de maîtrise d'œuvre (assistance technique) ;
- 6) Acquisition de parcelles à l'Association foncière de Hindisheim ;
- 7) Acquisition de la parcelle section 04 numéro 27 ;
- 8) Fusion des consistoires de Strasbourg, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Bischwiller de l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL) ;
- 9) Demande de subvention du Conseil de Fabrique de l'Eglise Catholique – Mise à jour de la délibération du 14 septembre 2021 ;
- 10) Motion concernant les deux jours fériés du droit local Alsacien-Mosellan ;
- 11) Protection sociale complémentaire des agents de la collectivité ;
- 12) Divers.

PRESENTS : Mmes SCHNEIDER Christelle - NOISIEZ Clarisse – LAUER Marie-Noëlle
- WOESSNER Céline – FRANÇOIS Marion
MM. NOTHISEN Pascal – NIEDERGANG Nicolas – PERRAUT Alfred - EUVRARD Patrick –
WEIBEL Philippe - REIBEL Mathieu – JEHL Joffrey – MEYER Gaël – SCHNEE Clément

ABSENTS EXCUSES : HURTER Marthe (procuration à Pascal NOTHISEN)
CROIZET-LEJEUNE Frédérique (procuration à Alfred PERRAUT)
FINCK Marie (procuration à Philippe WEIBEL)
MARTZ-OFFERLE Céline (procuration à Christelle SCHNEIDER)
CROIZET Eric (procuration à Nicolas NIEDERGANG)

Monsieur Gaël MEYER a rejoint la séance au point n°06

Secrétaire de séance : Mme Christelle SCHNEIDER assistée de Mme Anaïs FRECHARD

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2) TRAVAUX D'ÉLAGAGE AUX ABORDS DES CHEMINS FORESTIERS ET D'EXPLOITATION : PROGRAMME 2022

Monsieur Alfred PERRAUT, adjoint au maire et président de la commission Agricole-Forestière-Environnement explique qu'une opération de nettoyage est programmée annuellement le long des chemins en zone forestière et dans le Bruch, sachant qu'un plan pluriannuel a été mis en place pour une répartition annuelle des emplacements prévus pour l'élagage éventuel des abords des chemins d'exploitation agricoles et forestiers du ban de la commune.

Un devis a été présenté par l'EARL de l'Andlau-Meyer de Hindisheim correspondant à un tarif horaire de 50 € HT pour les travaux de coupe au lamier et 50 € HT pour les travaux de broyage, sans frais de déplacement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De faire procéder par l'EARL de l'Andlau-Meyer à l'élagage des bordures des chemins en Zone Forestière et dans le Bruch selon le plan pluriannuel proposé,
- De confier ces travaux à l'EARL de l'Andlau-Meyer à raison de 50 € HT par heure pour les travaux de coupe au lamier et 50 € HT par heure pour les travaux de broyage, sans frais de déplacement.

Selon arrêté préfectoral du 15.03.2002 de tels travaux devront être réalisés avant le 15 mars 2022,

- De limiter l'opération à 3 jours ce qui représente un coût maximum de l'ordre de 2 000 € TTC,
- D'inscrire ce montant au budget 2022,
- D'autoriser le maire à commander ces travaux.

3) TRAVAUX ONF : PROGRAMME DES TRAVAUX POUR L'ANNEE 2022 EN FORET SOUMISE AU REGIME FORESTIER

M. Alfred PERRAUT, Adjoint au Maire et président de la commission Agricole, Forestière et Environnement présente le programme de travaux patrimoniaux proposé par l'ONF dans le cadre de la gestion de la forêt soumise au régime forestier.

La proposition de l'ONF porte sur un coût global de la mission de 11 640.00 € HT

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer le Programme des Travaux.**

4) TRAVAUX ONF : ETAT PREVISIONNEL DES COUPES POUR L'ANNEE 2022 EN FORET SOUMISE AU REGIME FORESTIER

M. Alfred PERRAUT, Adjoint au maire et président de la commission Agricole, Forestière et Environnement, présente :

- le plan de coupe prévu par l'ONF pour la saison 2022 qui prévoit l'exploitation de 477 m³ de bois façonné d'industrie et de chauffage pour une valeur estimative de 17 810 € HT.
- le contrat d'abattage et de façonnage faisant ressortir un montant de 4620 € HT et le contrat de débardage et de câblage faisant ressortir un montant de 2130 € HT.

Le bilan net prévisionnel s'élève à un montant net hors taxes de 9 198 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **De donner son accord au programme des coupes 2022 présenté par l'ONF**
- **D'autoriser le maire à signer les pièces s'y afférentes.**

5) TRAVAUX ONF : CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE (ASSISTANCE TECHNIQUE)

M. Alfred PERRAUT, Adjoint au Maire et président de la commission Agricole-Forestière et Environnement présente la convention de maîtrise d'œuvre transmise par l'ONF qui porte essentiellement sur des prestations d'encadrement de travaux patrimoniaux en régie ou en entreprise (assistance à la passation de commandes, organisation et suivi de chantier), ces prestations représentent un coût de 2 600 € HT, soit 3 120 € TTC pour l'année 2022.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **De confier la mission de maîtrise d'œuvre à l'ONF,**
- **D'autoriser le maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre.**

Monsieur Gaël MEYER rejoint la séance

6) ACQUISITION DE PARCELLES A L'ASSOCIATION FONCIERE DE HINDISHEIM

M. Nicolas NIEDERGANG, Adjoint au Maire et Président de la commission Bâtiment Urbanisme et Sécurité expose la nécessité d'acquérir les parcelles section 38 n°245 et 374 actuellement cadastrées au nom de l'Association Foncière. Il s'agit de deux parcelles formant déjà de la voirie.

Dans sa séance du 20/01/2022 le Bureau de l'Association Foncière de HINDISHEIM a pris la décision de céder ces parcelles à la commune à un euro par parcelle.

M. Gaël MEYER ayant quitté la salle.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- **D'acquérir les parcelles section 38 n°245 et 374 pour un euro par parcelle,**
- **D'autoriser M. l'Adjoint au Maire Nicolas NIEDERGANG de signer l'acte administratif qui sera passé par devant M. le Maire.**

7) ACQUISITION DE LA PARCELLE SECTION 04 NUMERO 27

M. Nicolas NIEDERGANG, Adjoint au Maire et Président de la commission Bâtiment Urbanisme et Sécurité expose qu'il serait opportun d'acquérir la parcelle section 04 numéro 27 d'une superficie de 93 m².

Cette parcelle permettrait d'installer un nouveau transformateur électrique ainsi que de créer des parkings dans l'impasse du moulin.

Un accord de principe a été trouvé avec les cédants sur la base d'un prix de 7 200 € TTC l'are soit 6700 € TTC pour les 93m².

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide à 17 voix « pour » et 1 abstention (Gaël MEYER)

- **D'acquérir la parcelle section 04 n°27 d'une superficie de 93 m²,**
- **De fixer le prix à 6700 €,**
- **D'autoriser le maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces relatives à cette cession,**
- **De prendre en charge les frais inhérents.**

8) FUSION DES CONSISTOIRES DE STRASBOURG, DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES ET DE BISCHWILLER DE L'ÉGLISE PROTESTANTE REFORMÉE D'ALSACE ET DE LORRAINE (EPRAL)

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le synode de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL) a approuvé par délibération du 25 octobre 2021 la fusion des consistoires de Strasbourg, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Bischwiller. Cette fusion a préalablement été approuvée par chacune des assemblées des trois consistoires concernés. Le nouveau consistoire, issu de cette fusion, prendrait le nom de « consistoire de Strasbourg ».

En application de l'article L. 2541-14 du code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à chacun des trois consistoires doit être recueilli, préalablement à la modification de l'ordonnance du 26 octobre 1899 relative à la fixation des circonscriptions des consistoires protestants. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
Décide à l'unanimité**

- **D'émettre un avis favorable à la fusion des consistoires de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine de Strasbourg, de Bischwiller et de Sainte-Marie-aux-Mines.**

9) DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL DE FABRIQUE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE – MISE A JOUR DE LA DELIBERATION DU 14 SEPTEMBRE 2021

Monsieur le Maire expose que par délibération du 14 septembre 2021 le Conseil Municipal avait donné son accord pour octroyer au Conseil de Fabrique de l'Église Catholique une subvention de 15% sur un montant estimatif de 32 845.20 € TTC pour les travaux de révision et d'entretien de l'Orgue Rinckenbach de l'Église.

Monsieur Francis FREY, Président du Conseil de Fabrique, a transmis les factures pour un montant subventionnable s'élevant à 42 000 € TTC, représentant une subvention de 6 300 €. Ces factures représentent un montant plus élevé car après décapage des pièces démontées en atelier, il est apparu que la qualité des bois d'origine était très mauvaise. De nombreuses fentes ont dû être colmatées et fermées par des bandes de peaux. La pose d'une traverse de renfort s'est même avérée nécessaire dans le grand soufflet. La dépose et le remontage des soufflets a été bien plus complexe que prévu, ce qui a généré un surplus d'heures.

Monsieur le Maire propose de mettre à jour la délibération du 14 septembre 2021.

Il propose également de procéder à l'amortissement de cette somme en une seule opération sur l'exercice 2023.

Le conseil municipal, après avoir délibéré
Décide à l'unanimité

- **De mettre à jour la délibération du 14 septembre 2021,**
- **D'octroyer au Conseil de Fabrique de l'Église Catholique une subvention de 15% sur présentation des factures acquittées, soit un montant total de 42 000 € TTC représentant une subvention de 6 300 €,**
- **D'autoriser le Maire à payer les subventions.**

10) MOTION CONCERNANT LES DEUX JOURS FÉRIÉS DU DROIT LOCAL ALSACIEN-MOSELLAN

Le droit local alsacien-mosellan prévoit expressément le chômage de l'ensemble des jours fériés et garantit aux travailleurs deux jours fériés supplémentaires, le Vendredi Saint et la Saint-Etienne.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique n'a pas mis fin à cette réglementation. Elle n'a pas même évoqué le cas de l'Alsace-Moselle. Dans sa circulaire en date du 21 décembre 2021, Mme la Préfète du Bas-Rhin a pourtant indiqué que les collectivités et établissements publics devaient « prendre des délibérations fixant le temps de travail à 1607 heures ». Elle s'appuyait sur une réponse ministérielle du 5 août 2021 qui, sans motiver, affirmait que « la base d'annualisation de la durée du travail reste fixée à 1607 heures indépendamment du nombre de jours chômés fixé dans ces départements »

Une telle position ne tient pas compte de l'existence des deux jours fériés supplémentaires ni de leur caractère chômé.

Pour obtenir le volume d'heures de 1607 heures, le calcul tient compte, à l'échelon national donc hors prise en compte du droit local, de 8 jours fériés en moyenne. Le nombre de jours fériés à partir duquel est calculée cette moyenne est de 11 jours. Or, le droit local impose que la moyenne des jours fériés tombant sur un jour travaillé soit calculée à partir de 13 jours, avec pour conséquence un résultat différent. La moyenne serait plus élevée et le nombre d'heures à effectuer sur l'année serait nécessairement réduit.

Demander aux agents d'Alsace-Moselle d'effectuer le même nombre d'heures de travail que dans les autres départements revient à leur faire récupérer les heures correspondant aux deux jours fériés supplémentaires.

Nous, conseil municipal de HINDISHEIM demandons à ce qu'il soit tenu compte du droit local en Alsace-Moselle et que soit respecté, dans le cadre du calcul de la durée annuelle du travail, le droit de nos agents aux deux jours fériés locaux supplémentaires.

Nous demandons à ce que la durée annuelle de travail de nos agents soit fixée à 1593 heures.

11) PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE

Monsieur le Maire donne lecture du rapport sur la Protection sociale complémentaire des agents de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu,

- prend acte de l'ensemble des informations relatives à la Protection sociale complémentaire du personnel de la collectivité et considère que la mise en place de la Protection sociale complémentaire constitue un enjeu majeur pour le personnel que la collectivité entend poursuivre pour favoriser et encourager la protection sociale de son personnel.

12) DIVERS.

a) Informations

Suite à des difficultés relatives à la mise en place des abris-bacs pour les biodéchets, le stand d'animation est reporté en principe au samedi 09 avril 2022. A cet effet, la société ACP va procéder à une distribution de kit de biodéchets comprenant :

- un bioseau
- un lot de sacs kraft
- un fascicule (guide de tri des biodéchets)

Le projet du nouveau plan du village a été distribué à chaque conseiller afin d'y apporter les modifications nécessaires.

Monsieur le Maire évoque par ailleurs les derniers échanges concernant la Zone d'Activités de la Kaltau ainsi que pour la remise en exploitation de la gravière.

L'entreprise DICK interviendra le 04 février 2022 pour le forage du puits à l'Union Sportive de Hindisheim.

b) Urbanisme

Permis de construire

- PARAMONOV Dimitri – Rue des Vergers
Construction d'une maison individuelle
Refusé
- MASSENEZ Nicolas – 243 rue de l'Eglise
Création d'un logement dans une ancienne grange
- FROELICH Jérémie – Lot n°2 lotissement « Auf dem Dorfgraben »
Construction d'une maison individuelle

- HATTEMER Aurélie – 95 rue de la Liberté
Réhabilitation d'une grange
- HEIDMANN Florian – 188 rue du Moulin
Création d'un logement et d'un atelier dans une ancienne grange
- SCHOTTER Patrick – 100 rue de la Liberté
Agrandissement de la maison, création d'un carport, d'un abri de jardin et d'une piscine
- ZUBER Benoît – Lot n°3 lotissement « Auf dem Dorfgraben »
Construction d'une maison individuelle

Déclaration préalable

- CARION Charles-Henri – 2 rue des Marronniers
Mise en place d'une clôture
Accordée
- STIPPICH Mathieu – 143 rue Principale
Remplacement des fenêtres et de la porte d'entrée
Accordée
- DONADIO Cyril – 17 rue de l'Etang
Construction d'un abri de jardin de 10m²
- DW Promotion – 188 rue du Moulin
Division en vue de construire

Droit de préemption

- Section 38 parcelles 96 et 97 (rue des Vergers)
 - 188 rue du Moulin
 - Chemin de la Forêt – Lot n°01 du lotissement
- La Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption pour l'ensemble de ces transactions.

c) Prochaines dates à retenir

- Jeudi 17 février 2022 : Commission Communication Culture et Loisirs
- Mardi 15 mars 2022 : Conseil municipal
- Jeudi 07 avril 2022 : Conseil municipal
- Dimanche 10 avril 2022 : Elections présidentielles 1^{er} tour
- Dimanche 24 avril 2022 : Elections présidentielles 2^{ème} tour
- Jeudi 02 juin 2022 : Conseil municipal
- Dimanche 12 juin 2022 : Elections législatives 1^{er} tour
- Dimanche 19 juin 2022 : Elections législatives 2^{ème} tour
- Jeudi 07 juillet 2022 : Conseil municipal

d) Tour de table

Christelle SCHNEIDER remercie l'ensemble du conseil municipal pour la distribution des cabas aux seniors. Mathieu REIBEL s'interroge sur le déroulement de la réunion avec l'Union Sportive de Hindisheim. Nicolas NIEDERGANG répond qu'elle fut très constructive et qu'une synthèse sera faite lors de la prochaine commission BUS.

Fin de séance : 22h30